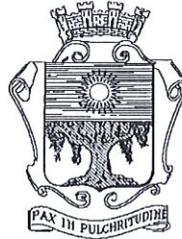


AR Prefecture

006-210600110-20221206-00000\_00004-DE  
Reçu le 08/12/2022



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 04 : DROITS DE VOIRIE, DE PLACE, DE STATIONNEMENT ET DE  
LOCATION DE SALLES COMMUNALES - ACTUALISATION

Séance Publique Ordinaire du 6 DECEMBRE 2022  
A 19 heures dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, M. Bernard CHARTON.

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à M. Roger ROUX, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Théo PANIZZI, Mme Jacqueline POTFER.

QUORUM : 14

PRESENTS : 22

VOTANTS : 24

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 30 novembre 2022

**AR Prefecture**006-210600110-20221206-00000\_00004-DE  
Reçu le 08/12/2022VILLE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022**IV – DROITS DE VOIRIE, DE PLACE, DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION DE SALLES COMMUNALES - ACTUALISATION**

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu la délibération municipale n°06 du 14 octobre 2021,  
Vu l'avis de la commission des finances du 30 novembre 2022,

Considérant qu'au titre de l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L1 donne lieu au paiement d'une redevance [...] ».

Considérant que par délibération municipale n°06 du 14 octobre 2021, la présente Assemblée a fixé les droits de voirie, de place et de stationnement situés sur le domaine public communal.

Considérant que le taux cumulé de l'inflation entre le mois d'octobre 2021 et le mois d'octobre 2022 est supérieur à 6%, pour atteindre 6,2%.

Il est proposé, au vu de ce qui précède, une augmentation d'environ 3 % sur l'ensemble des droits de voirie, de place et de stationnement, à l'exception des tarifs n°28 et 31.

N°	Droits de voirie, de place et de stationnement	Tarifs 2023
1	Palissades et barrières posées autour des chantiers, en saillie (maximum 1m) sur voie publique (+ de 7 jours) - par mois, par ml	11,90 €
2	Echafaudages, ponts roulants ou volants, tréteaux à partir du 16 <sup>ème</sup> jour - par jour et ml	1,29 €
3	Dépôts matériaux sur voie publique pour chantiers de construction, déblais, autres dépôts, bennes, containers, baraques, grues par jour et m <sup>2</sup> - par jour et m <sup>2</sup> de 0 à 3 mois	1,85 €

**AR Prefecture**006-210600110-20221206-00000\_00004-DE  
Reçu le 08/12/2022

	- par jour et m <sup>2</sup> majoration 100% entre 3 et 6 mois - par jour et m <sup>2</sup> majoration 300% + de 6 mois	3,80 € 5,40 €
4	Livraison de matériel de chantier et divers coût horaire par jour et m <sup>2</sup>	1,08 €
5	Occupation de la voie autour des fêtes et festins par manèges et baraques foraines pour la durée de la fête - au m <sup>2</sup>	7 €
6	Droits circulation et stationnement pour exposition de véhicules (concessionnaires divers) sur la voie publique - par jour et par unité	43,30 €
7	Expositions artistiques, productions artisanales sur la voie publique - par jour et par m <sup>2</sup>	4,90 €
8	Appareils de distribution automatique sur places et voies publiques - par an et par unité	270 €
9	Installations mobiles, tournebroches, plats cuisinés - par mois et par m <sup>2</sup>	34,60 €
10	Emplacements du marché par producteurs/pêcheurs et revendeurs de localité avec autorisation délivrée par la Mairie à titre permanent - par mois et par m <sup>2</sup>	9,70 €
11	Autres revendeurs, marchands (volaille, gibier, marrons, sorbets, vêtements...) - par jour et par ml	3,80 €
12	Étalages, bancs mobiles en saillie sur voie publique - par mois et par m <sup>2</sup>	13 €
13	Tourniquets et présentoirs - par mois et par unité	10,80 €

## AR Prefecture

006-210600110-20221206-00000\_00004-DE  
 Reçu le 08/12/2022



14	Terrasses de bars, cafés, restaurants, glaciers, salons de thé, snack-bars - par mois et par m <sup>2</sup>	6 €
15	Occupation Place de Gaulle par bars, restaurants, glaciers, snack-bars - par mois et par m <sup>2</sup>	10,80 €
16	Stationnement voitures-taxis - par an et par unité	378 €
17	Occupation privative d'une place de stationnement sur le domaine public liée à une activité commerciale	27 €
18	Réservation de parking (lors d'événement, congrès, mariage etc...) Tarif horaire par véhicule	1,55 €
19	Branchements eau, gaz, électricité, égouts - par branchement	194,50 €
20	Cirques (sur autorisation de la Mairie) - tarif unique	270 €
21	<u>Constructions neuves</u> * constructions, exhaussements, reconstructions, droit de 1er établissement (longueur totale x hauteur bâtiment (logements sociaux exonérés) - par m <sup>2</sup> * balcons en saillie (droit 1er établissement) - par ml * clôture en maçonnerie, treillage, planches, grilles (1er établissement). Il s'agit de clôtures fixes et non provisoires autour des chantiers etc...	3,80 € 17,30 € 17,30 €
22	Tuyaux de descente (droit 1er établissement) - par ml	3,80 €

## AR Prefecture

006-210600110-20221206-00000\_00004-DE  
 Reçu le 08/12/2022



<b>23</b>	<p><u>Tournage de films, prise de vues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- photos équipe réduite, par ½ journée</li> <li>- photos grosse équipe ou tournage équipe réduite/jour</li> <li>- tournage film équipe moyenne par jour</li> <li>- tournage film équipe moyenne par ½ journée</li> <li>- tournage film grosse équipe par jour</li> <li>- tournage film grosse équipe par ½ journée</li>   <li>- mise à disposition de personnel, par heure/agent</li> <li>- mise à disposition de matériel de chantier               <ul style="list-style-type: none"> <li>. chargeur (la journée)</li> <li>. camion (la journée)</li> </ul> </li> </ul>	<p>184 €</p> <p>703 €</p> <p>1190 €</p> <p>595 €</p> <p>2 163 €</p> <p>1081 €</p> <p>54 €</p> <p>1 027 €</p> <p>649 €</p>
<b>24</b>	Déménagement (journée)	38 €
<b>25</b>	Petits spectacles en plein air (marionnettes, clowns) (journée)	119 €
<b>26</b>	<p>Occupation privative jardins et places publiques</p> <p><b>26-1°) Amphithéâtre « Batterie »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour ½ journée           <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>pour une occupation commerciale, sans matériel (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u></li> </ul> </li> <li>- sans structure mobile</li> <li>- avec structure mobile, le m<sup>2</sup> en sus, tente, podium, jeux gonflables, etc.</li> <li>- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux)           <ul style="list-style-type: none"> <li>. table (l'unité)</li> <li>. chaise (l'unité)</li> <li>. barrière (l'unité)</li> </ul> </li> </ul> <p>*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour 1 journée           <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>pour occupation commerciale, (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u></li> </ul> </li> </ul>	<p>465 €</p> <p>10,80 €</p> <p>10,80 €</p> <p>3,25 €</p> <p>5,40 €</p>

## AR Prefecture

006-210600110-20221206-00000\_00004-DE  
Reçu le 08/12/2022

- sans structure mobile	920 €
- avec structure mobile, le m <sup>2</sup> en sus, tente, podium, jeux gonflables, etc.	10,80 €
- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) :	
. table (l'unité)	10,80 €
. chaise (l'unité)	3,25 €
. barrière (l'unité)	5,40 €
*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant	
<b>26-2° Occupation Jardin Verdun</b>	
<b>26-2-1° Totalité du jardin Verdun</b>	
- <u>pour ½ journée</u>	
• <u>pour occupation commerciale (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u>	
- sans structure mobile	1730 €
- avec structure mobile, le m <sup>2</sup> en sus, tente, podium, jeux gonflables, etc.	10,80 €
- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) :	
. table (l'unité)	10,80 €
. chaise (l'unité)	3,25 €
. barrière (l'unité)	5,40 €
*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant.	
- <u>pour 1 journée</u>	
• <u>pour occupation commerciale (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u>	
- sans structure mobile	2 812 €
- avec structure mobile, le m <sup>2</sup> (en sus), tente, podium, jeux gonflables, etc.	10,80 €
- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) :	
. table (l'unité)	10,80 €
. chaise (l'unité)	3,25 €
. barrière (l'unité)*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant.	5,40 €

## AR Prefecture

006-210600110-20221206-00000\_00004-DE  
 Reçu le 08/12/2022



<b>26-2-2°) 1/2 du jardin Verdun</b>	
- pour 1/2 journée	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>pour occupation commerciale (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u></li> <li>- sans structure mobile :</li> </ul>	1135 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>- avec structure mobile, le m<sup>2</sup> (en sus), tente, podium, jeux gonflables, etc.</li> </ul>	10,80 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) :</li> <li>. table (l'unité)</li> <li>. chaise (l'unité)</li> <li>. barrière (l'unité)</li> </ul>	10,80 € 3,25 € 5,40 €
*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix courant.	
- pour 1 journée	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>pour occupation commerciale (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u></li> <li>- sans structure mobile</li> </ul>	1 730 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>- avec structure mobile, le m<sup>2</sup> (en sus), tente, podium, jeux gonflables, etc.</li> </ul>	10,80 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) :</li> <li>. table (l'unité)</li> <li>. chaise (l'unité)</li> <li>. barrière (l'unité)</li> </ul>	10,80 € 3,25 € 5,40 €
*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix courant.	
<b>26-3°) Occupation Jardin de l'Olivaie</b>	
<b>26-3-1°) Totalité du jardin de l'Olivaie</b>	
- pour 1/2 journée	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>pour occupation commerciale (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u></li> <li>- sans structure mobile</li> </ul>	2 271 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>- avec structure mobile, le m<sup>2</sup> (en sus), tente, podium, jeux gonflables, etc.</li> </ul>	10,80 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) :</li> <li>. table (l'unité)</li> <li>. chaise (l'unité)</li> </ul>	10,80 € 3,25 €

## AR Prefecture

006-210600110-20221206-00000\_00004-DE  
Reçu le 08/12/2022

. barrière (l'unité) *tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant.	5,40 €
• <u>pour occupation non commerciale, (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u>	
- sans structure mobile	350 €
- avec structure mobile, le m <sup>2</sup> (en sus), tente, podium, jeux gonflables, etc.	3,50 €
- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) :	
. table (l'unité)	5,75 €
. chaise (l'unité)	1,15 €
. barrière (l'unité)	3,50 €
*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant.	
- <u>pour 1 journée</u>	
• <u>pour occupation commerciale (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u>	
- sans structure mobile	4 542 €
- avec structure mobile, le m <sup>2</sup> (en sus), tente, podium, jeux gonflables, etc.	10,80 €
- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) :	
. table (l'unité)	10,80 €
. chaise (l'unité)	3,25 €
. barrière (l'unité)*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant.	5,40 €
• <u>pour occupation non commerciale (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u>	
- sans structure mobile	692 €
- avec structure mobile, le m <sup>2</sup> (en sus), tente, podium, jeux gonflables, etc	3,50 €
- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) :	
. table (l'unité)	5,75 €
. chaise (l'unité)	1,15 €
. barrière (l'unité)	3,50 €
*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant.	

<b>26-3-2°) 1/2 du jardin de l'Olivaie</b>		
<u>pour 1/2 journée</u>		
• pour occupation commerciale, sans matériel (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :		
- sans structure mobile		1 135 €
- avec structure mobile, le m <sup>2</sup> (en sus), tente, podium, jeux gonflables, etc.		10,80 €
- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) :		10,80 €
. table (l'unité)		3,25 €
. chaise (l'unité)		5,40 €
. barrière (l'unité)		
*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant.		
• <u>pour occupation non commerciale (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u>		
- sans structure mobile		173 €
- avec structure mobile, le m <sup>2</sup> (en sus), tente, podium, jeux gonflables, etc.		3,50 €
- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) :		5,75 €
. table (l'unité)		1,15 €
. chaise (l'unité)		3,50 €
. barrière (l'unité)		
*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant.		
<u>pour 1 journée</u>		
• <u>pour occupation commerciale (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u>		
- sans structure mobile :		2 271 €
- avec structure mobile, le m <sup>2</sup> (en sus), tente, podium, jeux gonflables, etc.		10,80 €
- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) :		10,80 €
. table (l'unité)		3,25 €
. chaise (l'unité)		5,40 €
. barrière (l'unité)		

## AR Prefecture

006-210600110-20221206-00000\_00004-DE  
 Reçu le 08/12/2022



	<p>*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>pour occupation non commerciale (avec élect.si disponible dans le secteur sans travaux complémentaire) :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sans structure mobile <b>350 €</b></li> <li>- avec structure mobile, le m<sup>2</sup> (en sus), tente, podium, jeux gonflables, etc. <b>3,50 €</b></li> <li>- prêt matériel mairie (à retirer aux ateliers municipaux) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>. table (l'unité) <b>5,75 €</b></li> <li>. chaise (l'unité) <b>1,15 €</b></li> <li>. barrière (l'unité) <b>3,50 €</b></li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p>*tout matériel non restitué en bon état sera facturé à prix coutant.</p>	
27	<p>Jalonnement urbain hôtelier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fourniture et pose selon règlement publicitaire (3 pré-enseignes maximum) <b>1 190 €</b></li> <li>- entretien annuel <b>324,50 €</b></li> </ul>	
28	<p>Occupation et réservation du domaine public par transports de fonds, barrières d'accès, etc... (Par an et unité)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- transport de fonds avec accolement <b>3 465 €</b></li> <li>- transport de fonds sur chaussée sans contrôleur d'accès <b>2 100 €</b></li> <li>- transport de fonds avec contrôleur d'accès <b>2 310 €</b></li> </ul>	
29	Mise à disposition d'un policier municipal – coût horaire	<b>75,70 €</b>
30	Mise à disposition d'un agent technique ou administratif – coût horaire	<b>30,90 €</b>
31	<p>Location des salles communales à titre commercial</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- salle pédagogique « André Compan » - par demi-journée <b>300 €</b></li> <li>- salle de réunion de la mairie – par demi-journée <b>100 €</b></li> </ul>	

**AR Prefecture**

006-210600110-20221206-00000\_00004-DE  
Reçu le 08/12/2022



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,

- APPROUVE les tarifs de droits de voirie, de place, de stationnement et de location des salles susmentionnés,
- DIT que les tarifs actualisés prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- DIT que les recettes seront affectées au budget correspondant,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.

**AR Prefecture**

006-210600110-20221206-00000\_00004-DE  
Reçu le 08/12/2022

